



FR

**CETTE ACTION EST FINANCEE PAR L'UNION EUROPEENNE**

**ANNEXE 3**

de la Décision d'exécution de la Commission relative au financement du plan d'action annuel 2021 en faveur de la République du Niger

**Document d'action Education, formation, emploi**

**PLAN D'ACTION ANNUEL**

Le présent document constitue le programme de travail annuel au sens de l'article 110, paragraphe 2, du règlement financier, ainsi que le plan d'action au sens de l'article 23(2) du règlement IVCDICI - Europe dans le monde.

## 1 SYNTHÈSE

### 1.1 Tableau récapitulatif de l'Action

<b>1. Intitulé CRIS/OPSY Acte de base</b>	Education, formation, emploi Numéro CRIS: NDICI AFRICA/2021/043-182 Financé au titre de l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale (IVCDICI - Europe dans le monde)
<b>2. Initiative 'Team Europe'</b>	Oui TEI 2 #Niger-Génération-Futures
<b>3. Zone bénéficiaire de l'action</b>	L'action sera menée à l'endroit suivant Afrique de l'Ouest, Niger, régions de Maradi, Agadez et Niamey
<b>4. Document de programmation</b>	Programme indicatif pluriannuel national 2021-2027 en faveur de la République du Niger
<b>5. Lien avec les objectifs du (ou des) PIP (s) /résultats attendus concernés</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Objectifs spécifiques domaine prioritaire 2 « Éducation et formation »</li><li>• Objectifs spécifiques du domaine prioritaire 3 « Croissance et économie verte »</li></ul>
<b>DOMAINES PRIORITAIRES ET INFORMATIONS SECTORIELLES</b>	
<b>6. Domaine(s) prioritaire(s), secteurs</b>	<b>Domaine prioritaire 2 « Éducation et formation professionnelle » :</b> Éducation (CAD 110); Formation professionnelle (CAD 113) <b>Domaine prioritaire 3 « croissance et économie verte » :</b> Climat des affaires et développement du secteur privé (CAD 250); Systèmes agro-alimentaires durables, chaînes de valeur agro-sylvo-pastorales (CAD 310)
<b>7. Objectifs de développement durable (ODD)</b>	ODD principal : ODD 8 - Accès à des emplois décents Autres ODD importants : <ul style="list-style-type: none"><li>• ODD 1 - Eradication de la pauvreté</li></ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• ODD 2. Lutte contre la faim</li> <li>• ODD 4. Accès à une éducation de qualité</li> <li>• ODD 5. Égalité entre les sexes</li> <li>• ODD 9. Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation</li> <li>• ODD 10. Réduction des inégalités</li> <li>• ODD 12. Consommation et production responsables</li> <li>• ODD 13. Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions</li> </ul>			
<b>8 a) Code (s) CAD</b>	110 – Éducation : 18 % 113 – Enseignement et Formation technique et professionnel : 20 % 250 – Entreprises et autres services: 22 % 310 – Agriculture, Sylviculture, pêche : 40 %			
<b>8 b) Principal canal de distribution @</b>	Gouvernement Tiers – 13000 Société civile – 20000 Institution du secteur privé du pays bénéficiaire – 62000			
<b>9. Objectifs de dépenses</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Migration <input checked="" type="checkbox"/> Climat <input checked="" type="checkbox"/> Inclusion sociale et développement humain <input checked="" type="checkbox"/> Égalité de genre <input type="checkbox"/> Biodiversité <input type="checkbox"/> Droits de l'homme, démocratie et gouvernance <input checked="" type="checkbox"/> Education			
<b>10. Marqueurs (À partir du formulaire CAD)</b>	<b>Objectif politique général @</b>	<b>Non ciblé</b>	<b>Objectif significatif</b>	<b>Principal objectif</b>
	Développement de la participation/bonne gouvernance	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Aide à l'environnement @	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Égalité entre les hommes et les femmes et autonomisation des femmes et des filles	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Développement du commerce	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Santé génésique, de la mère, du nouveau-né et de l'enfant	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Réduction des risques de catastrophe @	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Inclusion de personnes handicapées @	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Alimentation @	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<b>Marqueurs de la convention de Rio</b>	<b>Non ciblé</b>	<b>Objectif significatif</b>	<b>Principal objectif</b>
	Biodiversité @	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Lutte contre la désertification @	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Atténuation du changement climatique @	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Adaptation au changement climatique @	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

11. Marqueurs internes et Tags:	Objectifs politiques	Non ciblé	Objectif significatif	Principal objectif
	Numérisation Tags: connectivité numérique gouvernance numérique entrepreneuriat numérique création d'emplois compétences/compétences numériques services numériques	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
	Connectivité Tags: transports contacts interpersonnels énergie connectivité numérique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
	Migration (méthodologie en cours de développement)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Réduction des inégalités (méthodologie en cours de développement)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Covid-19	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>INFORMATIONS RELATIVES AU BUDGET</b>				
<b>12. Montants concernés</b>	Ligne budgétaire: (ligne et poste budgétaire): BGUE-B2021-14.020120-C1-INTPA Coût total estimé: 96 700 000 EUR Montant total de la contribution du budget de l'UE 50 000 000 EUR Cette action est cofinancée conjointement par la KfW (anciennement Kreditanstalt Für Wiederaufbau) pour un montant de 35 000 000 EUR. Cette action est cofinancée en parallèle par l'Agence française de développement (AFD) pour un montant de 11 700 000 EUR. Cette action contribue dans son intégralité (50 000 000 EUR) à l'atteinte des objectifs de la TEI 2 #Niger-Génération-Futures, avec le concours des États membres suivants : France, Allemagne, Luxembourg, Espagne, Pays-Bas, Italie, Belgique.			
<b>GESTION ET EXÉCUTION</b>				
<b>13. Modalités de mise en œuvre (type de financement et mode de gestion)</b>	Modalité de projet <b>Gestion directe</b> par Subventions <b>Gestion indirecte</b> avec la KfW et l'Agence Française de Développement, ainsi qu'avec les entités à sélectionner conformément aux critères énoncés aux sections 4.4.2.2, 4.4.2.3 et 4.4.2.5.			

## 1.2 Résumé de l'Action

Avec un taux de croissance démographique de 3.9 %, la moitié de la population nigérienne a moins de 15 ans. Plus de 50 % des enfants de 7 à 12 ans sont hors de l'école; pour les jeunes de 13 et 16 ans ce pourcentage s'élève à 60 %, majoritairement des filles. Les jeunes arrivent sur le marché du travail au rythme d'environ 265 000 par an et les compétences qu'ils ont acquises sont souvent en inadéquation avec les besoins du marché du travail, ce qui limite leurs perspectives d'avenir et augmente le risque qu'ils s'engagent dans des trafics de différente nature, cherchent à quitter le monde rural vers les villes sans assurance d'y trouver une meilleure situation, ou encore à migrer de façon irrégulière.

En termes de perspectives, l'économie du Niger est dominée par le secteur primaire<sup>1</sup> informel. Les activités formelles sont concentrées dans des secteurs peu pourvoyeurs d'emploi. Des secteurs porteurs comme celui de la transformation des produits agro-sylvo-pastoraux (agroalimentaire, cosmétique), les énergies vertes, la construction, mais aussi l'enseignement privé et le digital disposent d'un potentiel encore sous-exploité, et peuvent constituer un levier de croissance et une source de diversification de l'économie.

La présente intervention constitue la première action de mise en œuvre de la TEI 2 #NigerGénérationFutures. Elle ambitionne de créer des opportunités pour tous les jeunes (femmes et hommes) de plus en plus nombreux, en particulier les filles et les femmes, via un programme combinant investissement dans le capital humain et le développement des compétences (à travers l'éducation primaire, secondaire et l'enseignement technique et professionnel); accès au crédit (garanties, lignes de crédit dédiées à des thématiques clés); et des investissements ciblés sur des pôles à potentiels de croissance et des chaînes de valeurs agricoles porteuses, y compris en termes de nutrition, dans le cadre de l'approche systèmes agro-alimentaires verts, inclusifs et durables. Ces actions s'intègrent en complémentarité d'actions des Etats membres dans le secteur de la santé, mais aussi l'éducation en général (et notamment l'enseignement supérieur) et offriront des perspectives économiques (emploi et entrepreneuriat) à tous les jeunes et donc une alternative à la migration, aux trafics (y compris de migrants) et à la radicalisation. L'action est alignée sur la Stratégie intégrée du Sahel en plaçant la jeunesse au cœur des politiques, et notamment en permettant d'investir dans une éducation de qualité et dans l'emploi des jeunes. Ceci participe au « sursaut civil » auquel se sont engagés les pays du G5 Sahel et leurs partenaires lors du Sommet de N'Djamena en février 2021.

Il s'agira de mener des interventions au niveau territorial pour:

- mettre aux normes nationales et à niveau les établissements d'enseignement général (primaire et secondaire), technique et professionnel avec les besoins des apprenants, en particulier au bénéfice des femmes et filles, à travers le fonds commun sectoriel;
- renforcer la qualité de l'enseignement technique et professionnel, dans les secteurs d'activité porteurs clés (construction, digital, énergies vertes, chaînes de valeur agro-sylvo-pastorales durables, etc...);
- démarrer un programme d'incubation dans les secteurs porteurs clés;
- soutenir la structuration et la professionnalisation de ces secteurs porteurs clés;
- Accompagner les entreprises opérant dans les secteurs d'activité porteurs clés dans leurs demandes de crédits et la mobilisation de garanties locales et mettre en place des lignes de crédit axés sur des thématiques clés (femmes entrepreneurs, énergies vertes, chaînes de valeur agricoles durables), via un ou des institutions financières internationales (IFI) soutenues par des garanties du Fonds Européen pour le développement durable + (en anglais EFSD+). Des échanges sont déjà en cours avec des partenaires financiers intéressés.

L'action contribuera aux objectifs des domaines prioritaires 2 et 3 du Programme Indicatif Pluriannuel (PIP) (éducation & formation professionnelle, et croissance et économie verte). L'objectif global de l'action est de favoriser le développement socio-économique de tous les jeunes et des femmes au Niger. L'action est déclinée en 3 objectifs spécifiques : **OS 1:** L'offre en matière d'enseignement général (primaire & secondaire), technique et professionnel, notamment en direction des femmes et de tous les jeunes<sup>2</sup> et dans les zones concernées par la migration et les déplacements de population est renforcée, plus équitable en terme de genre, et mieux adaptée aux besoins de l'économie du pays; **OS 2:** La création, l'expansion et la diversification d'entreprises formelles et

<sup>1</sup> Annuaire Statistique 2013-2017, Edition 2018, INS-Niger

<sup>2</sup> L'action prévue dans le domaine de l'éducation s'inscrit en complémentarité avec les programmes des PTF, dont la Banque mondiale et l'UNESCO (co-financé par l'UE) en appui à la qualité du système éducatif. Aussi dans le cadre de la division du travail, l'UE concentrera son action sur la gouvernance et l'égalité de genre.

d'emplois décents dans les secteurs d'activités porteurs et durables sont encouragées, notamment les chaînes de valeurs agro-sylvo-pastorales-halieuques et dans les zones concernées par la migration et les déplacements de population; **OS 3:** Des chaînes de valeurs agro-sylvo-pastorales-halieuques durables et bancables sont développées en respectant les valeurs du « Pacte vert » et l'approche « De la ferme à l'assiette » notamment dans les zones concernées par la migration et les déplacements de population.

L'action contribuera à l'initiative de la Grande Muraille Verte (GMV) à travers les piliers 1 « support to small and medium-sized farms and strengthening of value chains, local markets, organization of exports », 3 « Climate resilient infrastructures » et 5 « capacity building » de la stratégie d'accélérateur de la GMV.

Cette action s'inscrit dans les priorités en faveur de l'éducation et la transformation économique, annoncées par le Président Bazoum à son investiture du 2 avril 2021. Les interventions proposées seront à priori menées dans les régions de Maradi, Agadez et Niamey, en complémentarité du contrat relatif à la résilience et construction de l'Etat (en anglais : State and Resilience Building Contract – SRBC) qui appuiera les réformes nationales dans les domaines suivants: éducation et formation, climat des affaires, secteur financier, développement agricole durable et systèmes agro-alimentaires, gouvernance des ressources naturelles et protection de l'environnement. Ces zones d'intervention sont proposées compte tenu des potentialités économiques et de leurs dimensions stratégiques (sécurité, migration, situations démographiques et nutritionnelles, inégalité de genre).

Avec un plan dédié à l'éducation et la formation professionnelle et un appui fort au développement du secteur privé pour la création d'emplois décents, cette action contribue directement aux priorités de la Commission suivantes: « Gouvernance, paix, sécurité », « Développement humain » et notamment l'éducation, « Alliance pour la croissance durable et l'emploi », et au « Pacte vert ». Dans le cadre de l'Agenda 2030, elle contribuera principalement à l'ODD 8, mais également aux ODDs 1, 2, 4, 5, 9, 10, 12 et 13.

## 2 JUSTIFICATION

### 2.1 Contexte

Malgré un coefficient de fragilité important de 95.39/100 en 2020<sup>3</sup>, le Niger demeure pour l'instant relativement stable d'un point de vue politique. Les dernières élections (locales et régionales; législatives et présidentielles) ont permis la réalisation de la première transition démocratique du pays et la prise de fonction d'une nouvelle Assemblée nationale avec plus de 25 % de femmes parlementaires, mais elles ont aussi mis en lumière plusieurs lignes de clivage au sein de la classe politique et de la population et ont généré des tensions importantes.

Le Niger est en dernière position sur l'Indice de développement humain (IDH) et l'Indice d'inégalité de genre (IIG) avec des valeurs respectives de 0.353 et 0.724 en 2019.

La population nigérienne, estimée à 23 millions d'habitants en 2020 (Institut National de la Statistique (INS)), évolue encore à un rythme très élevé avec un taux de croissance démographique de 3.9 %. La moitié de la population a moins de 15 ans et les jeunes arrivent sur le marché du travail au rythme d'environ 265 000 par an. Le taux de pauvreté est estimé à 41 % en 2019 contre 45 % en 2014, 48.2 % en 2011 et 59.5 % en 2008. Plus de 50 % des enfants de 7 à 12 ans sont hors de l'école; pour les jeunes de 13 et 16 ans ce pourcentage s'élève à 60 %, majoritairement des filles. Dans ce contexte, le secteur de l'éducation et de la formation ne joue pas son rôle de développement des compétences et d'ascenseur social.

L'économie du Niger est dominée par le secteur primaire<sup>4</sup> informel. Le secteur agricole moderne est très peu développé, malgré le potentiel d'un certain nombre de filières. L'économie formelle au Niger se structure en large partie autour des sociétés étrangères<sup>5</sup>, avant tout l'exploitation de l'uranium et du pétrole (qui pourraient à terme porter sa part de 4 à 24 % du PIB). Le secteur formel regroupe un nombre très faible d'entreprises (environ 1 400, dont très peu de moyennes ou grande tailles, pour 15% environ du PIB). Le secteur informel est beaucoup plus important (85 % du PIB environ). On dénote une forte concentration des activités dans les branches du commerce et des services, au détriment des activités industrielles plus transformatives et pourvoyeuses d'emplois. Des secteurs porteurs comme celui de la transformation des produits agro-sylvo-pastoraux (agroalimentaire,

<sup>3</sup> <http://fundforpeace.org/fsi/country-data>

<sup>4</sup> Annuaire Statistique 2013-2017, Edition 2018, INS-Niger

<sup>5</sup> Européennes, chinoises, indiennes, turques essentiellement

cosmétique), les énergies vertes, la construction, mais aussi l'enseignement privé et le digital disposent d'un potentiel encore sous-exploité; et peuvent constituer un levier de croissance et une source de diversification de l'économie. Selon le PDES 2017-2021, « l'analyse du rôle des femmes nigériennes dans l'économie indique clairement une inégale répartition des rôles et des responsabilités dans la division du travail ainsi que des difficultés dans l'accès, la gestion et le contrôle des ressources, l'inégalité d'accès aux opportunités économiques et la faible valorisation du travail de la femme dans l'économie du ménage ».

Ces micro, petites et moyennes entreprises, qui sont au cœur de l'économie nationale, peinent à accéder au financement pour des raisons de qualité des dossiers de crédit, de projets insuffisamment bancables, de frilosité des banques<sup>6</sup> et d'un secteur de la microfinance encore trop fragile. L'accès aux financements est encore plus difficile pour les jeunes, les femmes et les exploitants agro-sylvo-pastoraux qui ne disposent souvent pas d'apports suffisants ou de garanties. Malgré des obstacles matériels et culturels, les femmes forment une partie nombreuse et dynamique des entrepreneurs.

L'environnement des affaires s'est amélioré au Niger au cours des dernières années, selon le rapport « *Doing Business 2020* »: le Niger est passé de la 143<sup>ème</sup> place en 2019 à la 132<sup>ème</sup> en 2020. Malgré tout, l'environnement des affaires reste très difficile, avec peu d'avantages comparatifs susceptibles d'attirer des investisseurs. En particulier, les différents acteurs impliqués dans le secteur privé font l'unanimité sur la problématique relative à l'inadéquation entre les compétences acquises par les jeunes, notamment à travers le système national de formation, et les besoins du marché du travail (source : rapport du Bureau international du travail (BIT) 1919-2019).

Depuis 2016, le cadre de développement à long terme du Niger est décliné dans la Stratégie de développement durable et de croissance inclusive (SDDCI) qui ambitionne à l'horizon 2035, de « *bâtir un pays bien gouverné et pacifique ainsi qu'une économie émergente, fondée sur un partage équilibré des fruits du progrès* ». Elle est construite autour de 6 axes stratégiques qui sont la sécurité des territoires, la modernisation de l'Etat, le développement du capital humain, la dynamisation et la modernisation du monde rural, le développement d'un secteur privé dynamique et la transition démographique. La SDDCI est opérationnalisée par la mise en œuvre d'une série de plans quinquennaux dont le premier, est le Plan de développement économique et social (PDES) 2017-2021 qui s'achève bientôt. Ce PDES est décliné en de multiples stratégies et plan d'actions sectoriel(le)s. Certain(e)s sont en train de s'achever, d'autres dépassent 2021, d'autres encore sont en cours de formulation.

Avec l'arrivée du nouveau gouvernement en mai 2021, une Déclaration de politique générale (DPG) a été prononcée devant le parlement. Elle se décline en sept principaux axes d'orientation à l'action gouvernementale: la sécurité et la quiétude sociale; la bonne gouvernance et la consolidation des Institutions républicaines; le développement du capital humain; la modernisation du monde rural; le développement des infrastructures économiques; l'exploitation des potentialités économiques, la solidarité et l'inclusion socioéconomique des catégories en situation de vulnérabilité. Elle servira de base à l'élaboration du prochain PDES qui continuera de s'inscrire au sein de la SDDCI. La DPG s'inscrit globalement dans la continuité de l'action du gouvernement précédent mais avec des emphases plus prononcées en faveur de l'éducation et la formation, de la gouvernance et de la lutte contre la corruption, des secteurs privé et financier.

Le secteur de l'éducation et de la formation est encadré par un plan de transition 2020 – 2022 (PTSEF). Ce plan ambitionne de remettre les bases fondamentales de gouvernance du secteur afin de permettre de pouvoir élaborer un plan de développement décennal du secteur. Il dispose d'une stratégie sous-sectorielle dédiée à l'accélération de l'éducation de la fille et de la formation des femmes. En raison du COVID et de la dégradation sécuritaire, mais aussi des compétences institutionnelles et de l'organisation des élections, sa mise en œuvre a pris du retard et ce plan sera probablement étendu d'une année. Dans le cadre du Contrat de réforme sectoriel (CRS) Education, l'UE est progressivement devenue depuis 2019 un acteur majeur d'appui aux réformes de ce plan. A l'extrême opposé, le secteur privé ne bénéficie pas d'une approche cohérente et structurée, même si des stratégies et des annonces multiples, non coordonnées, ont été effectuées: stratégie « Initiative 3N, les Nigériens Nourrissent les Nigériens » (I3N), stratégie nationale de finance inclusive, stratégie industrielle (en cours d'élaboration), stratégie de modernisation de l'économie (en cours d'élaboration), politique commerciale (jamais adoptée), stratégie nationale dans le cadre de la Zone de libre échange continentale africaine (ZLECAF) (en cours d'adoption), charte des petites

---

<sup>6</sup> En raison, notamment d'une activité importante liées aux bons du trésor et à la réglementation contraignante UEMOA (d'application de Bâle 3 et 4) qui impose aux banques, des ratios de liquidité plus contraignants. Les émissions de titres publics de la dette de type souveraine sont pour les banques moins risquées et plus liquides que les opérations de prêt au secteur privé.

et moyennes entreprises (PME) (pas encore adoptée).

Etant donné la structure actuelle de l'économie et la situation en sécurité alimentaire et nutritionnelle du pays, le potentiel de création d'emplois est particulièrement fort au Niger dans le domaine du développement des chaînes de valeurs agro-sylvo-pastorales. Celui-ci s'inscrit au sein de la Stratégie « Initiative 3N, les Nigériens Nourrissent les Nigériens » qui vise à "renforcer les capacités nationales de productions alimentaires, d'approvisionnement et de résilience face aux crises alimentaires et aux catastrophes" qui coordonne l'action de tous les ministères en charge de développement agricole et rural, mais aussi du commerce. Le prochain plan d'action de cette stratégie est en cours de révision. Néanmoins, en dépit de ce cadre, la coordination des actions du secteur demeure améliorable.

## 2.2 Analyse des problèmes

### ***Brève analyse des problèmes:***

Le Niger fait face à la plus forte croissance démographique au monde mais dispose de moyens trop faibles pour assurer à ses jeunes hommes et femmes une éducation, une formation et des perspectives économiques d'avenir, augmentant dès lors le risque qu'ils s'adonnent à des trafics, rejoignent des groupes armés, ou choisissent le chemin pavé de dangers de la migration irrégulière. L'économie nigérienne – et notamment le secteur privé – n'est actuellement pas en mesure d'absorber le jeune capital humain arrivant sur le marché chaque année.

L'action ambitionne donc de résoudre de manière intégrée les principales entraves au développement du secteur privé et à l'acquisition des compétences en région, tout en assurant la mise en application sur le terrain d'une partie des réformes appuyées au niveau central par le SRBC et souvent démarrées au cours du 11<sup>ème</sup> FED (carte scolaire, de la modernisation et de la planification de l'Enseignement et la Formation Technique et Professionnelle (EFTP), du financement agricole notamment). En effet, le Niger rencontre régulièrement des difficultés dans l'application de son cadre légal ou des réformes qu'il met en place et une approche complémentaire d'accompagnement sur le terrain permettra de mettre en place les rouages nécessaires à cette application.

Les besoins sont grands dans l'ensemble du pays et certaines zones retiennent particulièrement l'attention: force est de constater que les mesures adoptées en réponse à la migration irrégulière sur la zone d'Agadez n'ont pas permis une reconversion économique durable des populations qui vivaient des retombées du business des passeurs et des trafiquants en tout genre. Ceci constitue un risque à mitiger. Par ailleurs, les territoires du sud (ex : Maradi), pôle économique et démographique clef du pays, connaissent un risque de déstabilisation croissant, étant placés sur un axe migratoire et de repli pour des réfugiés venus du nord du Nigéria, ce qui pourrait faire émerger à court terme des défis majeurs. Il s'agira donc de combiner les interventions du domaine prioritaire 2 (éducation et formation) avec celles du domaine prioritaire 3 (économie, inclusive et verte) dans la génération d'emplois décents et d'opportunités économiques durables dans ces zones pour permettre l'essor de pôles de développement et l'émergence des compétences chez les jeunes et les femmes conformément aux orientations annoncées lors du discours d'investiture du président Bazoum. Cette approche d'ensemble permettra également d'offrir par le biais des opportunités économiques durables et d'un climat de business amélioré, des réponses plus structurantes à la facette économique de la migration irrégulière et déplacements internes de population.

En offrant les conditions favorables au développement d'entreprises privées formelles dans des secteurs porteurs, ces pôles contribueront à: i) la génération d'emplois décents autour des secteurs porteurs pouvant offrir une alternative crédible aux trafics et activités connexes à la facilitation de la migration irrégulière, ii) une urbanisation mieux maîtrisée, plus verte, inscrite dans une économie circulaire, et avec des infrastructures productives utiles pour les ménages, iii) l'émergence de chaînes de valeur agro-industrielles plus durables et respectueuses de l'environnement, répondant aux problèmes récurrents de la malnutrition, pourvoyeuses de bénéfices économiques (création de richesses, emplois) et sociaux – notamment et plus aptes à aider le pays à répondre au défi de l'insécurité alimentaire en s'inscrivant dans une approche intégrée des systèmes agroalimentaires.

Combinée aux actions de renforcement du capital humain, les jeunes et les femmes bénéficiaires de ce programme économique, contribueront en une décennie à une transformation sociétale - diminution des inégalités entre les femmes et les hommes et celles dont souffrent les personnes en situation de vulnérabilités, réduction de la natalité et de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle. Cette situation permettra de réduire/enrayer la progression de l'insécurité, des inégalités, et de la migration irrégulière.

***Identification des principales parties prenantes et des questions institutionnelles et/ou organisationnelles correspondantes (mandats, rôles potentiels et capacités) à couvrir par l'action:***

Les groupes cibles finaux - titulaires de droits - de la présente action sont les enfants, les jeunes, les femmes et les personnes en situation de vulnérabilité des régions d'intervention qui pourront développer leurs compétences et être accompagnés pour mieux s'insérer dans la vie active et/ou développer une activité professionnelle.

Les groupes cibles directs de la présente action sont: les établissements d'enseignement primaire et secondaire général, les établissements d'enseignement et de formation technique et professionnel, les structures d'appui au secteur privé, les organisations de producteurs des périmètres irrigués de Djirataoua I et II.

Le renforcement des établissements d'enseignement général, technique et professionnel se fera en étroite collaboration avec les autorités nationales - porteurs d'obligations (et leurs services déconcentrés), et locales en charge des secteurs de l'éducation et la formation.

Des structures d'appui aux entreprises existent au Niger avec des statuts différents. Ainsi, la maison de l'entreprise, rattachée à la chambre de commerce et d'industrie du Niger (CCIN) et le Bureau de Mise à Niveau de Restructuration de l'Industrie (BMNRI) sont des établissements publics; les incubateurs<sup>7</sup> sont des structures associatives et les services d'appui conseil agricole relèvent soit du secteur associatif, soit du secteur privé. Il existe également au Niger une structure de capital risque, la société d'investissement et de gestion d'initiatives au Niger (SINERGI)<sup>8</sup> et un fonds national de garantie, la Sahélienne de financement (SAHFI) qui sont tous deux des établissements de droit privé.

La maison de l'entreprise, le BMNRI, les incubateurs et services d'appui conseil agricole favorisent le développement des activités des entreprises en leur offrant des services i) d'appui à l'entrepreneuriat et la création d'entreprise (préparation des plans d'affaires, comptabilité etc...), ii) d'accompagnement technique et l'appui conseil aux entreprises pour leur permettre la mise en œuvre de leur activité de manière professionnelle relativement à leur secteur (respect des normes, sécurité, renouvellement et entretien des équipements, etc...). Ces structures sont parfois spécialisées par secteurs d'activité économique, mais aussi publics cibles (jeunes, femmes). L'activité des deux établissements publics est contrainte par les financements publics dont ils bénéficient. Les structures associatives et privées vivent en partie de la facturation des services qu'ils dispensent (parfois après incubation basé sur le chiffre d'affaire), mais ces recettes demeurent très insuffisantes pour permettre l'expansion notamment territoriale de leurs activités en dehors de Niamey.

La SAHFI est un établissement financier de droit privé<sup>9</sup> agréé par la Banque Centrale des Etats d'Afrique de l'Ouest (BCEAO) depuis juin 2005. Il l'un des tous premiers établissements spécialisés dans l'octroi de garanties agréés dans l'espace de l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA). Elle est le seul fonds national de garantie du Niger et assure également des prestations de services (études et montages de dossiers, suivi accompagnement des crédits garantis) pour les PME et les banques. Ce dispositif a pour volonté de compenser le manque d'implication et d'instruments des banques pour financer les PME et à l'avantage d'octroyer des garanties pour des demandes de crédit déposées auprès de n'importe quelle banque de la place et à terme certaines institutions de microfinance. Aujourd'hui SAHFI intervient pour tous les projets d'investissements à partir de très petits montants et sans limitation de montant, mais sa garantie est plafonnée à 100 millions de francs CFA. Au-delà, SAHFI SA fait appel à la co-garantie auprès de deux fonds régionaux, le Fonds de Solidarité Africain (FSA) et l'African Guarantee Fund (AGF) afin de garantir globalement un maximum de 50 % de l'opération. Elle est actuellement en train de structurer son organisation juridique et comptable pour s'adapter à l'évolution récente de la réglementation et développer son activité de garantie vers d'autres publics: agriculture, création d'entreprise.

Enfin, l'Etat a mis en place en 2017 avec l'appui de l'UE, le Fonds d'Investissement pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (FISAN) qui constitue le dispositif d'appui intégré et novateur des chaînes de valeurs à travers une triple action intégrée: crédit agricole<sup>10</sup> – investissement – appui conseil. Après un lent démarrage institutionnel, le FISAN a commencé progressivement à déployer ses activités à partir de 2020, y compris en développant une garantie agricole logée au niveau de la SAHFI.

<sup>7</sup> Centre d'incubateur des PME au Niger (CIPMEN), OASIS, Second Invest, etc... -

<sup>8</sup> Appuyé dans le cadre du projet T05-EUTF-SAH-REG-11 : projet régional "soutenir l'accès des TPME d'Afrique de l'Ouest au financement de long-terme et le développement de ces TPME, afin d'accroître la création d'emplois stables et pérennes » 2019 - 2023

<sup>9</sup> Co-détenu par cinq banques (BOA, BIA, BAGRI, Banque Atlantique et SONIBANK), le Fonds de Solidarité Africain et plusieurs associations professionnelles regroupées à travers l'association TANYO.

<sup>10</sup> A travers une approche de financement par coût partagé 40 % de subvention, 50 % crédit et 10 % d'apport propre. Le FISAN contribue également à un fonds de garantie agricole logé auprès de la SAHFI pour accompagner le crédit agricole.

Les organisations de la société civile (femmes, jeunes et producteurs agricoles) et les organisations professionnelles travaillant sur la promotion de l'éducation, le renforcement des droits des femmes et des jeunes et des producteurs du secteur agro-sylvo-pastoral sont également concernées par l'action. Des institutions et organisations représentatives de la jeunesse nigérienne telles que le Conseil national de la jeunesse seront également associées.

### 3 DESCRIPTION DE L'ACTION

#### 3.1 Objectifs et produits

L'objectif général (impact) de cette action est de favoriser le développement socio-économique de tous les jeunes et des femmes au Niger.

Les objectifs spécifiques (résultats) de cette action sont :

1. L'offre en matière d'enseignement général (primaire & secondaire), technique et professionnel, notamment en direction des femmes et de tous les jeunes et dans les zones concernées par la migration et les déplacements de population est renforcée, plus équitable/égalitaire en terme de genre, et mieux adaptée aux besoins de l'économie du pays.
2. La création, l'expansion et la diversification d'entreprises formelles et d'emplois décents dans les secteurs d'activités porteurs et durables sont encouragées, notamment les chaînes de valeurs agro-sylvo pastorales-halieuistiques, et dans les zones concernées par la migration et les déplacements de population.
3. Des chaînes de valeurs agro-sylvo-pastorales-halieuistiques durables et bancables sont développées en respectant les valeurs du « Pacte vert » et l'approche « De la ferme à l'assiette » notamment dans les zones concernées par la migration et les déplacements de population.

Les produits de cette action contribuant aux objectifs spécifiques (effets attendus) correspondants sont les suivants:

- 1.1 contribuant à l'effet attendu 1 (ou objectif spécifique 1): Les établissements d'enseignement général du primaire et du secondaire, et d'enseignement et formation technique et professionnels répondent aux normes nationales, y compris pour l'accueil des jeunes filles
- 1.2 contribuant à l'effet attendu 1 (ou objectif spécifique 1): Les capacités des établissements d'enseignement et de formation technique et professionnel à développer une offre inclusive, en adéquation avec les besoins de l'économie du pays, sont renforcées.
- 2.1 contribuant à l'effet attendu 2 (ou objectif spécifique 2): La création et l'expansion des entreprises, et notamment celles dirigées par des jeunes et des femmes, est accompagnée.
- 2.2 contribuant à l'effet attendu 2 (ou objectif spécifique 2): Les capacités des banques et institutions de micro-crédit à accompagner les petits entrepreneurs, et notamment les jeunes et les femmes, dans leur développement de projets bancables et l'obtention de crédits sont renforcées.
- 3.1 contribuant à l'effet attendu 3 (ou objectif spécifique 3): La réhabilitation des infrastructures socio-économiques des deux périmètres irrigués (Djirataoua I et II) s'inscrivant dans la Grande Muraille Verte est assurée.
- 3.2 contribuant à l'effet attendu 3 (ou objectif spécifique 3): L'appui conseil des acteurs/coopératives de producteurs et productrices au niveau des chaînes de valeurs agro-sylvo pastorales et halieuistiques porteuses et durables s'inscrivant dans la Grande Muraille Verte est renforcé.

L'ensemble de ces produits contribuent à l'atteinte des objectifs de la TEI 2 #Niger-Génération-Futures, qui ambitionne de permettre aux jeunes et aux femmes de réaliser leur droit à une vie digne en leur offrant les opportunités de développer leurs compétences et de mener une activité professionnelle décente. Il est construit autour de deux approches complémentaires - au niveau national et territorial - permettant d'impulser l'essor d'entreprises pourvoyeuses d'emplois durables par et pour les jeunes et les femmes, via le renforcement du capital humain, la formalisation de l'économie, l'appui aux chaînes de valeur porteuses, l'attractivité des investissements,

et l'amélioration des infrastructures productives.

## 3.2 Activités indicatives

### Activités liées au produit 1.1

Dans la continuité et en cohérence avec la carte scolaire et les normes adoptées dans le secteur, les établissements existants d'enseignement général (primaire et secondaire), d'enseignement et de formation technique et professionnels des trois régions d'intervention seront complétés et rénovés sur la base des normes techniques qui seront finalisées en 2021. Pour tous les types d'établissements ciblés, il s'agit de renforcer l'environnement d'apprentissage, la sécurité et les aspects de genre en systématisant par exemple l'accès à l'eau et à l'électricité, des latrines selon les normes, des clôtures, le remplacement des classes paillotes, les équipements mais aussi quand les conditions le permettent l'accès au numérique. Pour les établissements EFTP, il s'agit de mettre à niveau également les infrastructures et les équipements relativement aux normes des filières d'apprentissage dans les secteurs porteurs identifiés (construction, les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) et le digital, les énergies vertes, l'économie circulaire/l'assainissement, certaines chaînes de valeur agro-sylvo-pastorales, etc...). Le fonds commun sectoriel éducation et formation qui applique les procédures nationales constitue une approche pertinente de mise en œuvre de ces activités en assurant l'appui à la mise en application et au respect des normes et de la carte scolaire. Le fonds commun éducation est financé notamment par l'Agence française de développement et la coopération luxembourgeoise qui appuient également le plan de transition du secteur éducation et de la formation.

### Activités liées au produit 1.2

Les établissements d'enseignement et de formation technique et professionnel des secteurs considérés comme porteurs (construction, les NTIC et le digital, les énergies vertes, l'économie circulaire/l'assainissement, certaines chaînes de valeur agro-sylvo-pastorales, etc...) des régions d'intervention bénéficieront d'un appui supplémentaire en matière de gestion, organisation, viabilité, mais également qualité de l'enseignement et mise en place de partenariat avec le secteur privé pour renforcer la pratique des stages, de chantiers écoles ou d'insertion. L'aspect e-education sera également appuyé, y inclus l'enseignement digital.

### Activités liées au produit 2.1

Il s'agit d'accompagner de manière proactive l'émergence du secteur privé dans des secteurs porteurs clés dans les trois régions d'intervention, ainsi que la structuration de leurs fournisseurs à travers: i) la pré-incubation et l'incubation (appui à l'entreprenariat, préparation des plans d'affaires), ii) l'accompagnement technique et l'appui conseil aux entreprises pour leur permettre la mise en œuvre de leur activité de manière professionnelle (respect des normes, sécurité, renouvellement et entretien des équipements, etc...). De petits fonds d'amorçages pourront également pris en charge dans la cadre des projets les plus prometteurs. Cet accompagnement qui vise essentiellement les entreprises en créations, les micro, très petites et petites entreprises, peut être fait par des incubateurs et structures étatiques ou autres secteur privé spécialisés dans l'appui au secteur privé. Certaines structures appuyant spécifiquement les femmes seront ciblées.

Ces structures nécessitent d'être appuyées pour pouvoir élargir leurs zones d'accompagnement notamment en dehors de Niamey, mais aussi pouvoir mobiliser les compétences humaines pour l'accompagnement technique aux activités des entreprises et à la maintenance de leur chaîne de production que ce soit à travers la digitalisation, la consultance ou le recrutement de spécialistes permanents. Ces ressources humaines pourront notamment être mobilisées grâce au projet d'appui à la professionnalisation dans l'enseignement supérieur (PAPES) de l'AFD qui appuiera les universités des 3 régions dans le développement d'une partie importante des compétences techniques des secteurs porteurs.

### Activités liées au produit 2.2

Pour permettre leur développement et leur pérennité, ces petits entrepreneurs bénéficieront d'accompagnement spécifiques pour pouvoir préparer et déposer des dossiers bancables auprès des banques ou des systèmes financiers décentralisés. Les dossiers considérés comme mûrs pourront bénéficier de manière complémentaires de lignes de crédit garanties dans le cadre d'EFSD+ ou des dispositifs de garanties local (PME/petites et moyennes industries (PMI), chaînes de valeurs agrosylvopastorales et création d'entreprises). La SAHFI est l'unique structure d'appui

aux demandes de crédit et qui octroie des garanties à des projets de demande de crédit de taille modeste et qu'elle considère comme ayant un niveau suffisant de bancabilité. Aussi, cet appui à la préparation des dossiers de crédit et au fonctionnement des mécanismes de garantie seront appuyés à travers une subvention à la SAHFI en complémentarité de l'accompagnement technique et de son système d'information par PROPARCO.

Le crédit agricole bénéficiera d'un accompagnement du guichet 1 du Fond d'investissement pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle (FISAN) qui appuie le crédit agricole à travers un dispositif de coût partagé prêt – don (50 % crédit, 40 % don, 10 % fonds propres), qui combiné à la garantie agricole gérée en fiducie par la SAHFI permet un dispositif complet d'impulsion du crédit agricole.

Cette activité s'inscrit en complémentarité avec les dispositifs de garantie commerciales EFSD et EFSD+<sup>11</sup> qui pourront être mobilisés par les banques commerciales à travers des institutions financières internationales et qui bénéficieront beaucoup plus aux moyennes et grandes entreprises. Elle bénéficiera aussi du travail de renforcement de la surveillance, de régulation et d'assainissement du secteur de la micro-finance, et la mise en oeuvre des réformes liées au dialogue public – privé, de renforcement des capacités des guichets 1 et 3 du FISAN qui sont développées dans le cadre du SRBC.

Cette action bénéficiera à l'ensemble du pays, car la nature des activités ne permet pas d'effectuer de ciblage géographique.

### **Activités liées au produit 3.1**

En partenariat avec la KfW, cette action envisage de contribuer à la réalisation des travaux de réhabilitation des périmètres irrigués I et II à proximité de la ville de Maradi: Djirataoua I et II. Le premier périmètre a une superficie aménagée de 635 ha avec environ 2 413 exploitants agricoles (2015) répartis dans 10 villages et la ville de Maradi. Le second périmètre couvre une superficie de 512.36 ha dont 499.76 ha exploitables par 1014 coopérateurs répartis dans 10 villages. Ces deux périmètres initialement conçus pour la production de blé sont situés le long du Goulbi Maradi sur la rive droite; ils font partie de la vallée du Goulbi qui couvre une superficie de plus de 7500 ha irrigables. Ces travaux permettront d'agrandir et de réhabiliter ces périmètres et de mettre en place un dispositif d'exploitation et d'entretien viable afin de renforcer dans la durée de la production de ces installations, mais aussi de les mettre à niveau en termes environnementaux. En ligne avec l'approche systèmes alimentaires « De la ferme à l'assiette », la réhabilitation de ces périmètres irrigués s'accompagnera d'un appui aux opérateurs en matière de transformation, stockage, et commercialisation des produits issus de ces périmètres ou connectés à ces périmètres. Cet appui permettra d'assurer aux producteurs des débouchés sur les marchés et de prévenir le risque de perte sur les produits frais et celui de bradage des produits. Les activités de l'output 3.2 pourront également contribuer à cette approche.

### **Activités liées au produit 3.2**

La réhabilitation des périmètres irrigués de Djirataoua s'accompagnera du développement des chaînes de valeurs porteuses et respectueuses de l'environnement, en ligne avec les valeurs du « Pacte vert » et l'approche « De la ferme à l'assiette ». Ainsi, au niveau de cette action, des organisations de producteurs et coopératives de Maradi, et notamment ceux dont la production est issue/connectée avec les périmètres irrigués réhabilités, bénéficieront des conseils agricoles éclairés en matière de production, de conservation, de transformation et de commercialisation.

Ces appuis conseils ciblés permettront aux coopératives/OP de produire dans de bonnes conditions en saison humide (*maïs, sorgho, mil, piments, arachide, niébé, tomate, aubergine, manioc, moringa et les fruits*) et en saison sèche (*Anis, Moringa, tomate, oignon, chou, pomme de terre, ail, manioc, maïs, niébé, arachide, patate douce, soja, les cultures fourragères, et les fruits, etc...*). Il est important de souligner que cette action sera sensible à la prise en compte du genre et d'autres groupes de personnes vivant en situation de vulnérabilité.

Cet accompagnement des producteurs des périmètres irrigués de Djirataoua I et II se fera par une agence d'exécution d'un Etat membre, expérimentée dans le renforcement des capacités en milieu rural et plus particulièrement dans le domaine de l'agriculture irriguée.

Le conseil agricole à Agadez bénéficie déjà de l'appui de programme en cours (pôles ruraux, Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ)) et dans une optique de division du travail, l'appui au conseil agricole se focalisera principalement sur la région de Maradi.

<sup>11</sup> De par en particulier le montant minimum de demande de crédit couvert et la possibilité de mise en concurrence des banques que le dispositif de la SAHFI offre.

**Dans le cadre de la TEI 2 #Niger-Génération-Futures**, les Etats membres et Institutions financières de développement s'engageront dans des activités qui auront des impacts directs sur les produits de l'action à travers les axes suivants :

Axe 1 : Education et formation professionnelle

Axe 3: Services supports au développement du secteur privé urbain (électricité, eau, assainissement, connectivité)

Axe 4 : Investissement structurants ruraux (irrigation, marchés, pistes rurales) et services supports ruraux pour le développement du secteur privé rural (électricité, eau, assainissement, connectivité)

Axe 6 : Facilitation de l'accès au financement du secteur privé

Axe 7 : Incubation et accompagnement des entreprises, y compris développement et structuration des chaînes de valeurs agricoles (appui conseil etc...)

L'engagement de la contribution de l'UE aux Initiatives Équipe Europe prévues dans le cadre de ce plan d'action annuel sera complété par d'autres contributions de la part de partenaires de l'Équipe Europe. Elle est conditionnée à la confirmation formelle par chaque partenaire de sa contribution substantielle dès que possible. Dans l'hypothèse où ces IEE et/ou ces contributions ne se concrétisent pas l'action de l'UE pourra continuer hors du cadre des IEE.

### 3.3 Intégration des questions transversales

#### **Protection de l'environnement et changement climatique**

**Résultats de l'examen de l'évaluation environnementale stratégique (EES) :** Le criblage EES a conclu que aucune autre action n'était requise.

**Résultats de l'évaluation des incidences sur l'environnement (EIE) :** L'évaluation préliminaire de l'EIE a classé l'action en tant que catégorie B (pour laquelle une EIE sera réalisée).

**Résultats de l'examen analytique de l'évaluation des risques climatiques :** L'examen analytique des agences de notation a conclu que cette action était à risque (le risque climatique sera traité dans le cadre d'une EIE).

#### **Égalité entre les hommes et les femmes et l'autonomisation des femmes et des filles**

Conformément aux codes du CAD de l'OCDE identifiés à la section 1.1, cette action porte la mention G1. Cela implique que les femmes font partie des bénéficiaires ciblées de l'action et la perspective genre sera systématiquement appliquée lors de la mise en œuvre de l'action. En effet, l'action intégrera systématiquement une approche pro-genre, en favorisant la rétention des jeunes filles dans l'enseignement secondaire, qu'il soit général ou technique, en favorisant leur insertion professionnelle ou en les appuyant pour créer leur affaire. Le secteur de la transformation des produits agricoles est un secteur très féminin et permettra l'émergence progressive d'une classe d'entrepreneuses qui pourront servir de modèle pour les jeunes filles de demain. Aussi, la combinaison de la rétention des filles à l'école et de leur autonomisation professionnelle contribuera progressivement à la diminution des mariages précoces et de la démographie notamment.

#### **Droits de l'homme**

L'action cible la dimension des droits humains (i.e. droit à l'éducation et au travail). Elle maintiendra une vigilance en la matière notamment concernant les droits de la femme et la lutte contre les violences basées sur le genre (notamment en milieu scolaire). Un point d'honneur sera mis pour éviter toute discrimination de toute sorte qu'elle soit sexuelle, ethnique, de classe etc... L'action va promouvoir l'approche basée sur les droits humains par l'application des cinq principes de travail : a) application de tous les droits humains pour tous; b) participation significative et inclusive et accès à la prise de décision; c) non-discrimination et égalité; d) responsabilité et État de droit pour tous et transparence; et e) accès à l'information soutenu par des données désagrégées. Les personnes (cibles directes de l'action) sont considérées comment titulaires de droits et les institutions publiques comme des

porteurs d'obligations.

### **Invalidité/Handicap**

Conformément aux codes du CAD de l'OCDE identifiés à la section 1.1, cette action porte la mention D1. Cela implique qu'une certaine inclusion des personnes en situation de handicap est prévue lorsque cela est possible que ce soit en milieu scolaire, mais aussi dans l'accompagnement au secteur privé.

### **Démocratie**

L'acquisition d'une certaine éducation permettra à terme de renforcer la démocratie.

### **Sensibilité aux conflits, paix et résilience**

Si les zones considérées aujourd'hui fragiles au Niger ont progressivement basculé dans l'insécurité à travers des éléments déclencheurs extérieurs, c'est parce que des terrains favorables en particulier en terme de pauvreté, de lacunes de services de base (éducatifs) préexistaient. L'action ambitionne de prévenir cette situation dans les 3 régions concernées en enclenchant un certain cercle vertueux générateur d'espoir. L'action ciblera notamment les enfants et les jeunes affectés par les conflits et les déplacements forcés.

### **Réduction des risques de catastrophes**

L'action ne cible pas la question de la prévention des désastres. Toutefois, les travaux d'aménagement et d'infrastructure qui seront effectués dans son cadre, prendront en compte cette dimension dans une optique de durabilité.

### **Migration**

L'action pourra (i) appuyer la reconversion économique durable des personnes ayant auparavant compté sur les retombées économiques de l'activité des passeurs et des trafiquants dans les zones ciblées pour gagner leur vie, et (ii) contribuer à l'intégration des personnes déplacées, réfugiées et à la réintégration des retournés en leur offrant des perspectives de formation et de développement d'activités génératrices de revenus. Les possibilités offertes par ce programme concerneront toutes les populations se trouvant dans la zone géographique de mise en œuvre sans discrimination quant à leur lieu d'origine.

## **3.4 Risques et enseignements tirés**

<b>Categorie</b>	<b>Risques</b>	<b>Probabilité (Haute/ Moyenne/ Faible)</b>	<b>Impact (Haute/ Moyen/ Faible)</b>	<b>Mesures d'atténuation</b>
1	Chocs climatiques, sanitaires, et perturbations des marchés internationaux des produits miniers et alimentaires	<b>Elevé</b>	<b>Moyen</b>	Appui à la mise en place et l'institutionnalisation d'un mécanisme d'anticipation et de gestion des risques (SRBC ou Facilité de coopération)  Renforcement de la gouvernance du Dispositif national de prévention et de gestion des crises alimentaires DNP-GCA pour en améliorer son activité en matière d'alerte et d'anticipation des crises  Appui financier des Etats membres au

				DNPGCA pour qu'il puisse jouer son rôle
1	Aggravation de l'insécurité en lien avec la situation dans la sous-région	<b>Elevé</b>	<b>Elevé</b>	Dialogue politique fort en matière de maillage territorial de la sécurité  Politique de stabilisation des zones fragiles  Appui à l'émergence de pôles de développement tel que la présente action
2, 3 et 4	Non alignement sur la carte scolaire et les besoins de l'économie et synergie des interventions non assurée	<b>Moyen</b>	<b>Elevé</b>	Réformes accompagnées en parallèle par le SRBC 4 et la TCF en matière de gouvernance et de pilotage de ces secteurs (en particulier carte scolaire)  Appui au dialogue public – privé et au pilotage du secteur de l'enseignement et la formation technique et professionnelle dans le cadre de la TCF et du SRBC  Dialogue politique  Appui aux dispositifs et outils en appui aux secteurs privé et financier existants ayant fait leur preuve  Coordination des PTF éducation et formation, finance inclusive et secteur privé
2 et 3	Mauvaise gestion, détournement, corruption	<b>Elevé</b>	<b>Moyen</b>	Soutien politique et technique aux initiatives du gouvernement dans la lutte contre la corruption et à la mise en place de systèmes de suivi des recommandations de la Cour de comptes et d'autres instances de contrôle (SRBC).  Appui à la redevabilité des politiques publique et transparence (SRBC)  Une provision conséquente pour audit est prévue pour bien encadrer les subventions. La durée des subventions, longue, permettra également d'étaler les montants de manière progressive au fur et à mesure des années  La contribution au fonds commun sera négociée en prenant en compte les résultats de l'audit actuel et à venir et en assurant la mise en place des prérequis nécessaires à la bonne gestion financière.  Il est donc impératif de soutenir des processus d'innovation technologique

				basés sur une volonté politique de transparence, de reddition des comptes et de lutte contre la corruption et les discriminations d'une part, et une participation citoyenne inclusive accrue, d'autre part.
3	Faible développement des entreprises permettant l'insertion des apprenants	<b>Moyen</b>	<b>Elevé</b>	Garanties au secteur privé EFSD et EFSD+ Appui au dispositif local de garantie SAHFI Appui au dispositif de crédit agricole du FISAN (Facilité 1) Renforcement de la surveillance et assainissement du secteur de la microfinance (SRBC) Décaissement du SRBC au premier semestre pour réduire les tensions de trésorerie de l'Etat et diminuer le nombre de bons du trésor contracté auprès des banques ayant un effet d'éviction du crédit pour le secteur privé Accompagnement actif à la création et au développement du secteur privé avec des stages en immersion lors de formations
3	Insuffisance de ressources humaines techniques pour permettre l'accompagnement professionnel des entreprises	<b>Elevé</b>	<b>Elevé</b>	Le projet d'appui à la professionnalisation dans l'enseignement supérieur (PAPES) appuiera les universités des 3 régions dans le développement d'une partie importante des compétences techniques des secteurs porteurs Utilisation de la digitalisation et consultance ponctuelle pour l'appui à l'entretien et réparation des équipements et pour les appuis techniques et professionnels à l'activité économique seront prévues
3	Insuffisance de débouchés pour l'écoulement des productions, notamment agro-sylvo-pastorales	<b>Elevé</b>	<b>Elevé</b>	L'approche des « systèmes alimentaires » permet d'analyser les différents maillons des chaînes de valeur, de la production jusqu'à la commercialisation et la consommation. Ce qui évite les goulots d'étranglement à différents niveaux.

**Enseignements tirés :**

Le bilan du PDES, le travail de diagnostic du programme indicatif multi annuel 2021 – 2027, la récente déclaration de politique générale, le travail sur le Compact Emploi et Croissance et les revues du secteur 3N ont mis en évidence

l'insuffisance d'accompagnement du secteur privé et de l'inclusion financière et leur rôle déterminant de créateur de richesse – y compris fiscales, de lutte contre l'insécurité alimentaire et nutritionnelle et d'émancipation de la femme.

Concernant spécifiquement les secteurs de la présente action (éducation/formation, secteur privé, finance inclusive et développement agricole durable), l'évaluation mi-parcours du Plan sectoriel de l'éducation et formation 2014 – 2024, le Rapport d'Etat sur le système éducatif nigérien (RESEN) 2018, l'évaluation de la réforme curriculaire (2021), le diagnostic du dispositif d'orientation scolaire (2021), les rapports des revues sectorielles éducation/formation et 3N, mais aussi les audits des dispositifs de financement (DNP-GCA et fonds sectoriel éducation) ont tous mis en évidence l'importance de l'impulsion des réformes, mais aussi leur accompagnement et leur consolidation dans la durée pour en assurer la réelle mise en œuvre. L'évaluation du CRS Education et du CRS Sécurité alimentaire et nutritionnelle et développement agricole durable (SANAD) ont mis en évidence l'insuffisance de capacité du système à mettre en œuvre des contrats de réforme sectoriel, en particulier compte tenu des déficits en termes de pilotage et de gouvernance des secteurs, mais aussi de l'importance du gap macroéconomique et de l'ampleur des besoins de financement de la sécurité. Dans ce contexte, une approche mixte SRBC incluant les réformes des secteurs combinée à une approche projet en région pour accompagner et encadrer la réelle mise en œuvre des réformes constitue une approche transitoire adaptée.

### 3.5 Logique d'intervention

La logique d'intervention sous-jacente pour cette action est que le développement socio-économique de tous les jeunes et des femmes au Niger est permis par le renforcement de l'éducation et de la formation technique et professionnelle, l'appui à l'émergence du secteur privé permettant la création d'emplois décents dans les secteurs d'activités porteurs et durables et le développement de chaînes de valeurs agro-sylvo-pastorales-haliéutiques durables et bancables, et ce si la situation sécuritaire et politique le permettent.

La mise aux normes des établissements d'enseignement général (primaire & secondaire), technique et professionnel, et le renforcement des capacités des établissements d'enseignement et de formation technique et professionnel afin qu'ils développent une offre inclusive, en adéquation avec les besoins de l'économie du pays, permettront le renforcement de l'offre en matière d'enseignement général (primaire & secondaire), technique et professionnel. Le renforcement des capacités des banques et institutions de micro-crédit à accompagner les petits entrepreneurs dans leur développement de projets bancables et l'obtention de crédits, et l'accompagnement à la création et l'expansion d'entreprises permettront une multiplication, une croissance et une diversification des entreprises formelles créatrices d'emplois décents dans les secteurs d'activités porteurs et durables dans les zones concernées par la migration et les déplacements de population. Enfin, des chaînes de valeurs agro-sylvo-pastorales-haliéutiques durables et bancables respectant les valeurs du « Pacte vert » et l'approche « De la ferme à l'assiette » pourront être développées à travers la réhabilitation et l'appui à la mise en valeur des deux périmètres irrigués (Djirataoua I et II) s'inscrivant dans la Grande Muraille Verte.

La démarche consiste en l'émergence de pôles moteurs de développement, d'innovation et de croissance économiques durables dans 3 régions à travers i) le développement d'activités économiques permis par des infrastructures productives adéquates et vertes (énergie et irrigation), ii) l'accompagnement à la création, l'incubation et l'accès au financement des entreprises et de leurs fournisseurs en amont et iii) le renforcement du capital humain à travers l'éducation, l'enseignement et la formation technique et professionnelle et la santé, en particulier pour les filles.

Ces interventions seront menées dans les régions de Maradi, Agadez et Niamey, en complémentarité étroite avec le SRBC dans les domaines suivants : éducation et formation, climat des affaires, secteur financier, développement agricole durable et systèmes agro-alimentaires, gouvernance des ressources naturelles et protection de l'environnement. Ces zones d'intervention ont été choisies compte tenu des potentialités économiques et de leurs dimensions stratégiques (sécurité, migration, situations démographiques et nutritionnelles, égalité de genre).

La démarche consiste en un appui à la mise en application sur le terrain d'une partie des réformes appuyées au niveau central par le SRBC et souvent démarrées au cours du 11<sup>ème</sup> Fonds européen de développement (FED). Il s'agit notamment de l'application de la réforme de la carte scolaire, de la modernisation et de la planification de l'EFTP, du financement agricole notamment. Pour le secteur sécurité alimentaire et nutritionnelle et développement agricole durable, le dialogue de politiques se poursuivra sous le SRBC sur les réformes attendues des offices publics, dont certains sont parties-prenantes du présent projet, en vue de leur efficacité à délivrer les services attendus pour la réussite du présent projet.

Cette approche intègre une concentration des actions autour des secteurs d'activités porteurs clefs et générateurs d'externalités positives que sont la construction et l'énergie verte, l'industrie de la transformation, les chaînes de valeur agro-sylvo-pastorales (agroalimentaire / cosmétique / parapharmacie), les métiers des NTIC et du digital, l'enseignement privé et l'économie verte et circulaire.

En offrant les conditions favorables au développement d'entreprises privées formelles dans ces secteurs porteurs, ces pôles contribueront à : i) la génération d'emploi décents sur des secteurs porteurs, lesquels formeront une alternative crédible aux trafics et activités connexes à la facilitation de la migration irrégulière, ii) une urbanisation mieux maîtrisée, plus verte, avec une logique circulaire, et avec des infrastructures productives bénéficiant également aux ménages, iii) l'émergence de chaînes de valeur agro-industrielles plus durables, sensibles à la nutrition, respectueuses de l'environnement, pourvoyeuses de bénéfices économiques (création de richesses et emplois décents) et sociales.

Cette démarche sera combinée aux actions de renforcement du capital humain, et les jeunes bénéficiaires de ce programme économique contribueront en une décennie à une transformation sociétale - plus d'égalité entre les femmes et les hommes, réduction de la natalité et de la malnutrition. Cette réduction participera à enrayer la progression de l'insécurité et de la migration.

L'ensemble de ce programme contribue aux objectifs de la TEI 2 #Niger-generations-futures dont la logique d'intervention conjointe est en cours de préparation et sera finalisée à l'automne 2021.

### 3.6 Matrice indicative du cadre logique

Résultats	Chaine de résultats (e): (maximum 10)	Indicateurs (e): (au moins un indicateur par résultat attendu)	Valeurs de référence (valeurs et années)	Valeurs cibles (valeurs et années)	Sources de données	Hypothèses
Impact	Favoriser le développement socio-économique de tous les jeunes et des femmes au Niger	1. Indice de développement humain (IDH) 2. Indice d'Inégalité de Genre (IIG) 3. Taux de fertilité des adolescentes de 15 à 19 ans (pour 1000 naissances)	1.0.353 (2019)  2 0,724 (2019) 3. 183,5 (2018)	1 0,5  2 < 0,7 3. 155	1 Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)  2 Organisation des Nations Unies (ONU) 3 World Development Indicators (WDI) / Banque Mondiale (BM)	<i>Non applicable</i>

<b>Effet direct 1</b>	L'offre en matière d'enseignement général (primaire & secondaire), technique et professionnel, notamment en direction des femmes et de tous les jeunes et dans les zones concernées par la migration et les déplacements de population est renforcée, plus équitable en terme de genre, et mieux adaptée aux besoins de l'économie du pays	1.1. Taux brut de scolarisation (TBS) totaux et filles primaire (régions Niamey, Agadez, Maradi) 1.2. TBS totaux et filles secondaire (régions Niamey, Agadez, Maradi) 1.3. TBS totaux et filles Enseignement et formation technique et professionnel (EFTP) formel (régions Niamey, Agadez, Maradi)	1.1 Tbd  1.2 Tbd  1.3 Tbd <sup>12</sup>	1.1 Tbd  1.2 Tbd  1.3 Tbd	1.1 Annuaire Ministère Education Nationale (MEN)  1.2 Annuaire MEN 1.3 Annuaire Ministère enseignement et formation technique et professionnel (MEPT)	Situation sécuritaire stable
<b>Effet direct 2</b>	La création, l'expansion et la diversification d'entreprises formelles et d'emplois décents dans les secteurs d'activités porteurs et durables sont encouragées, notamment les chaînes de valeurs agro-sylvo-pastorales-halieuques et dans les zones concernées par la migration et les déplacements de population	2.1 Nombre d'entreprises pourvue d'un numéro d'identification fiscale (NIFées) dans le secteur de la fabrication 2.2 Nombre d'entreprises NIFées dans le secteur de la construction 2.3 Nombre d'entreprises NIFées dans le secteur agriculture, sylviculture, pêche	2.1  2.2  2.3 <sup>13</sup>	2.1  2.2  2.3	2.1, 2.2 et 2.3 Base de donnée entreprises du Niger Institut National de la Statistique (INS), Direction générale des impôts (DGI), Chambre de commerce et d'industrie du Niger (CCIN)	Stabilité politique

<sup>12</sup> Les statistiques scolaires sont en cours de réforme avec une révision de leur méthodologie de collecte et contrôle qualité. Les premières données fiables seront disponibles au second semestre 2021. En conséquence les baseline et les cibles seront fixées à ce moment là.

<sup>13</sup> Les données relatives au secteur privé et au NIF par secteur d'activité ne sont pas encore très fiables. Un travail est en cours en 2021 d'interconnexion des bases de données du secteur privé et la Banque Mondiale effectuera un recensement des entreprises pour nourrir cette base de données ce qui permettra d'avoir des données fiables. En conséquence les baseline et les cibles seront fixées fin 2021.

<b>Effet direct 3</b>	Des chaînes de valeurs agro-sylvo-pastorales-halieuistiques durables et bancables sont développées en respectant les valeurs du « Pacte vert » et l'approche « De la ferme à l'assiette » notamment dans les zones concernées par la migration et les déplacements de population	3.1 Nombre de projets visant le développement durable de chaînes de valeurs agro-sylvo-pastorales ayant eu accès au crédit avec le soutien de l'UE dans la région de Maradi  3.2 Surface d'écosystèmes agricoles et d'élevage sur laquelle des bonnes pratiques environnementales ont été mises en place avec le soutien de l'UE	3.1 0  3.2 0	3.1 Tbd  3.2 Tbd	3.1 Rapports des IMF  3.2 Rapports projets	
<b>Produit 1 lié à l'effet direct 1</b>	1.1 Les établissements d'enseignement général du primaire et du secondaire, et d'enseignement et formation technique et professionnels répondent aux normes nationales, y compris pour l'accueil des jeunes filles	1.1.1 Part des établissements d'enseignement général du primaire et du secondaire, et d'enseignement et formation technique et professionnels dotés de points d'eau	1.1.1 Primaire 15,6 % (2016) Secondaire : 38,7 % (2018) EFTP <sup>14</sup> :	1.1.1 Primaire 25 % Secondaire : 50 % EFTP :	1.1.1 Annuaire MEN et MEPT	Situation sécuritaire stable
<b>Produit 2 lié à l'effet direct 1</b>	1.2 Les capacités des établissements d'enseignement et de formation technique et professionnel à développer une offre inclusive, en adéquation avec les besoins de l'économie du pays, sont renforcées	1.2.1 Part de l'EFTP formel relative aux secteurs primaire et secondaire / l'EFTP formel	1.2.1	1.2.1	1.2.1 Annuaire MEPT	Stabilité politique

<sup>14</sup> La baseline sera disponible en 2021. En conséquence les baseline et les cibles seront fixées fin 2021.

<p><b>Produit 1</b> lié à l'effet direct 2</p>	<p>2.1 La création et l'expansion des entreprises, et notamment celles dirigées par des jeunes et des femmes, est accompagnée.</p>	<p>2.1.1 Nombre d'entreprises dépassant un chiffre d'affaire hors taxe de 30 millions de FCFA<sup>15</sup></p> <p>2.1.2 Nombre d'entrepreneurs et promoteurs ayant reçu un appui technique ou financier appuyés par l'UE (dont part de femmes et part de jeunes)</p>	<p>2.1.1<sup>16</sup></p> <p>2.1.2. 0</p>	<p>2.1.1</p> <p>2.1.2. 100 (au moins 50 % de femmes et au moins 90 % de jeunes)</p>	<p>2.1.1 Base de donnée entreprises du Niger (INS, DGI, CCIN)</p> <p>2.1.2 Données du projet</p>	
<p><b>Produit 2</b> lié à l'effet direct 2</p>	<p>2.2 Les capacités des banques et institutions de micro-crédit à accompagner les petits entrepreneurs dans leur développement de projets bancables et l'obtention de crédits sont renforcées</p>	<p>2.2.1 Taux de bancarisation Elargi<sup>17</sup></p>	<p>2.2.1. 16,64 % (2016)</p>	<p>2.2.1. 22 %</p>	<p>2.2.1 Rapport Stratégie Nationale de Finance Inclusive (SNFI)</p>	
<p><b>Produit 1</b> lié à l'effet direct 3</p>	<p>3.1 La réhabilitation des infrastructures socio-économiques des deux périmètres irrigués (Djirataoua I et II) s'inscrivant dans la Grande Muraille Verte est assurée</p>	<p>3.1.1 Superficie réhabilitée des périmètres irrigués avec le soutien de l'UE</p> <p>3.1.2 Quantité totale de la production agricole sur les périmètres réhabilités avec le soutien de l'UE</p>	<p>3.1.1. 0 (2022)</p> <p>3.1.2. tbd (en tonnes)</p>	<p>3.1.1. 1000 (2027)</p> <p>3.1.2. tbd (en tonnes)</p>	<p>3.1.1 Rapport d'exécution</p> <p>3.1.2 Rapports du ministère de l'agriculture</p>	

<sup>15</sup> Seuil entre la microentreprise et la petite entreprise

<sup>16</sup> Cf note de bas de page n°23

<sup>17</sup> Nombre de pers. physiques titulaires de comptes de dépôts ou de crédit actifs dans les banques, services postaux, caisse d'épargne, Trésor et SFD / Pop. adulte

<b>Produit 2</b> <b>lié à l'effet direct 3</b>	3.2 L'appui conseil des acteurs/coopératives de producteurs et productrices au niveau des chaînes de valeurs agro-sylvo pastorales et halieutiques porteuses s'inscrivant dans la Grande Muraille Verte est renforcé	3.2.1 Proportion d'OP/Coopératives de producteurs qui ont bénéficié de l'appui conseil avec le soutien de l'UE  3.2.2 Nombre de nouvelles filières porteuses et durables développées avec le soutien de l'UE	3.2.1. tbd (2022)  3.2.2 0 (2022)	3.2.1. 75 % (2027)  3.2.2 3 (2027)	3.2.1 Rapport d'enquête/Suivi de l'action  3.2.2 Rapport d'enquête/Suivi de l'action	
---	--	--	---	--	--	--

## 4 MODALITÉS DE MISE EN OEUVRE

### 4.1 Convention de financement

Pour mettre en œuvre la présente action, il est envisagé de conclure une convention de financement avec le pays partenaire.

### 4.2 Période indicative de mise en oeuvre

La période indicative de mise en œuvre opérationnelle de la présente action, durant laquelle les activités décrites à la section 3 seront réalisées et les contrats et conventions correspondants mis en œuvre, est de 84 mois à compter de la date d'entrée en vigueur de la convention de financement.

La prolongation de la période de mise en œuvre peut être approuvée par l'ordonnateur compétent de la Commission, qui modifiera la présente décision, ainsi que les contrats et les accords concernés.

### 4.3 Mise en oeuvre de la composante relative à l'appui budgétaire

Non applicable.

### 4.4 Modalités de mise en oeuvre

La Commission veillera au respect des règles et procédures pertinentes de l'Union pour l'octroi de financements à des tiers, notamment des procédures de réexamen s'il y a lieu, ainsi qu'à la conformité de l'action avec les mesures restrictives de l'UE<sup>18</sup>.

#### 4.4.1 Gestion directe (subventions)

##### **4.4.1.1. Subvention à la SAHFI (Gestion directe)**

###### a) *Objet de la subvention*

Faciliter l'accès au crédit des PME/PMI et renforcer l'inclusion financière des jeunes entrepreneurs.

###### b) *Justification d'une subvention directe*

Sous la responsabilité de l'ordonnateur compétent de la Commission, la subvention peut être octroyée sans appel à propositions à SAHFI.

Sous la responsabilité de l'ordonnateur compétent de la Commission, le recours à l'octroi d'une subvention sans appel à propositions est justifié car la SAHFI bénéficie d'une situation de monopole de droit en sa qualité d'unique fonds national de garantie du Niger conformément à l'article 195.c du règlement financier. Les bases légales pour cette subvention directe sont les dispositions de la loi 2004-011 du 30 mars 2004 modifié par la loi 2014-66 du 05 novembre 2014.

##### **4.4.1.2. Subventions à la création, l'expansion et la diversification d'entreprises formelles (Gestion directe)**

###### a) *Objet de la subvention*

Accompagner la création, l'expansion et la diversification d'entreprises formelles et d'emplois décents dans les secteurs d'activités porteurs et durables notamment les chaînes de valeurs

###### b) *Type de demandeurs visés*

Les demandeurs visés pour les actions concourant aux produits du résultat sont des structures d'appui au secteur privé (quel que soit leur statut : associatif, privé, établissement public) relativement à l'incubation, l'accompagnement professionnel et l'appui aux demandes de crédit.

<sup>18</sup> Veuillez noter que la 'Sanctions map' (carte des sanctions) est un outil informatique pour identifier les régimes de sanctions. La source des sanctions provient d'actes légaux publiés dans le Journal Officiel (JO). En cas de disparité entre les actes légaux publiés et les informations publiées sur ce site il convient de se référer aux textes légaux

Les critères de sélection essentiels portent sur le mandat, l'expérience, la capacité d'opération en région à Agadez et Maradi, la capacité financière et opérationnelle du demandeur. Les critères d'attribution essentiels concernent la pertinence de l'action proposée au regard des objectifs de l'appel, la conception, l'efficacité, la faisabilité, la viabilité et le rapport coût/efficacité de l'action.

4.4.2 Gestion indirecte avec une organisation d'un État membre, un pays tiers donateur, une agence spécialisée de l'UE (traditionnelle/de réglementation), ou une organisation internationale

#### **4.4.2.1. Gestion indirecte avec l'Agence française de développement**

Une partie de la présente action peut être mise en œuvre en gestion indirecte avec l'Agence française de développement. Cette mise en œuvre implique l'atteinte du produit 1.1 « Les établissements d'enseignement général du primaire et du secondaire, et d'enseignement et formation technique et professionnels répondent aux normes, y compris pour l'accueil des jeunes filles » mentionné à la section 3 que la présente modalité contribuera à atteindre. L'entité envisagée a été sélectionnée sur la base des critères suivants : elle est l'agence coordinatrice du fonds commun sectoriel de l'éducation, gestionnaire des fonds du Partenariat mondial pour l'éducation, c'est elle qui délivre les Avis de non-objection de chacune des étapes de gestion du fonds commun sectoriel.

Le fonds sectoriel éducation présente toutes les particularités exigibles i), l'existence d'un comité de pilotage au sein duquel siègent tous les donateurs qui le souhaitent; ii) un manuel de procédure basé sur les procédures nationales décrivant les structures de gestion pour gérer le contrôle interne, l'audit, le système comptable, etc. ; iii) le détails des cadrages annuels (note de cadrage) et des plans d'actions annuels alignés à la loi des finances, ainsi que de toutes les approbations ou modalités de modification ; iv) les règles de décaissement, y compris le préfinancement et les informations sur comptes bancaires; v) les règles de passation des marchés et d'attribution des subventions ; vi) les règles de reporting, d'audit, de suivi et évaluation (y compris la planification de ces activités); vii) les règles de visibilité et de transparence (reporté dans le rapport de la revue sectorielle); viii) des mesures pour prévenir les irrégularités et la fraude, ainsi que modalités de recouvrement; ix) résiliation. Le passage par le fonds sectoriel de l'éducation permet d'accompagner l'opérationnalisation des réformes du secteur éducation et formation en particulier relativement à la décentralisation et à la carte scolaire pour un déploiement plus efficace du système éducatif.

En cas d'échec des négociations avec l'entité susmentionnée, cette partie de la présente action peut être mise en œuvre en gestion directe conformément aux modalités de mise en œuvre mentionnées à la section 4.4.3.

#### **4.4.2.2. Gestion indirecte avec une organisation d'un État membre, un pays tiers donateur, une agence spécialisée de l'UE (traditionnelle/de réglementation), ou une organisation internationale**

Une partie de la présente action peut être mise en œuvre en gestion indirecte avec une entité qui sera sélectionnée par les services de la Commission au moyen des critères suivants: son expérience démontrée en matière de renforcement des capacités et d'accompagnement à EFTP et à l'insertion des apprenants pour la transmettre aux établissements, sa possibilité d'effectuer un co-financement, la démarche d'intégration de l'apprentissage en lien avec les établissements.

Cette mise en œuvre implique l'atteinte du produit 1.2 « Les capacités des établissements d'enseignement et de formation technique et professionnel à développer une offre inclusive, en adéquation avec les besoins de l'économie du pays, sont renforcées » mentionné à la section 3 que la présente modalité contribuera à atteindre.

En cas d'échec des négociations avec l'entité susmentionnée, cette partie de la présente action peut être mise en œuvre en gestion directe conformément aux modalités de mise en œuvre mentionnées à la section 4.4.3.

#### **4.4.2.3. Gestion indirecte avec une organisation d'un État membre, un pays tiers donateur, une agence spécialisée de l'UE (traditionnelle/de réglementation), ou une organisation internationale**

Une partie de la présente action peut être mise en œuvre en gestion indirecte par une entité qui sera sélectionnée par les services de la Commission au moyen des critères suivants: expertise et expérience dans le domaine de l'accompagnement des services financiers décentralisés (volumes financiers significatifs) et en particulier sur la thématique du crédit agricole, bonne connaissance et expérience démontrée dans l'accompagnement du FISAN, dans le cadre de l'accompagnement du guichet 1 du Fond d'Investissement pour la Sécurité Alimentaire et

Nutritionnelle (FISAN) qui appuient respectivement le crédit agricole à travers un dispositif de coût partagé prêt – don.

Cette mise en œuvre implique l’atteinte du produit 2.2 « Les capacités des banques et institutions de micro-crédit à accompagner les petits entrepreneurs dans leur développement de projets bancables et l’obtention de crédits sont renforcées » mentionné à la section 3 que la présente modalité contribuera à atteindre.

#### **4.4.2.4. Gestion indirecte avec la KfW**

Une partie de la présente action peut être mise en œuvre en gestion indirecte avec la KfW qui a financé la première phase du Programme de réhabilitation des périmètres irrigués publics dans les régions de Tillabéri et Dosso de 2015 à 2019. Plusieurs résultats encourageants ont été atteints par ce programme dans les dix (10) périmètres concernés: augmentation du taux de mise en valeur de 174 % à 200 %, augmentation du rendement moyen du riz de 8,7 à 15 t/ha sur les 2 campagnes après aménagement, renforcement des capacités des producteurs, etc... Fort de ces résultats, une seconde phase est envisagée pour conforter les résultats obtenus et étendre l’expérience au niveau des régions de Tahoua et Maradi. Pour prendre en compte la région de Maradi qui n’est pas une zone traditionnellement couverte par la KfW, ce partenariat avec la Commission a été envisagé afin d’augmenter l’impact de l’intervention à travers le financement de la réhabilitation des périmètres irrigués de Djirataoua I et II afin d’atteindre les résultats attendus au Produit 3.1 « La réhabilitation des infrastructures socio-économiques des deux périmètres irrigués (Djirataoua I et II) est assurée ». L’entité a été sélectionnée sur la base des critères suivants: expertise et expérience dans le domaine de la réhabilitation d’infrastructures rurales et en particulier de périmètres irrigués, implication fortes dans les études en cours pour la réhabilitation et la mise en valeur des périmètres irrigués de Djirataoua I et II. Sur ce volet, il est envisagé une possible collaboration avec la Banque Européenne d’Investissement qui ferait un prêt souverain au Gouvernement du Niger afin d’augmenter les impacts du projet global.

En cas d’échec des négociations avec l’entité susmentionnée, cette partie de la présente action peut être mise en œuvre en gestion directe conformément aux modalités de mise en œuvre mentionnées à la section 4.4.3.

#### **4.4.2.5. Gestion indirecte avec une organisation d’un État membre, un pays tiers donateur, une agence spécialisée de l’UE (traditionnelle/de réglementation), ou une organisation internationale**

Une partie de la présente action peut être mise en œuvre en gestion indirecte par une entité qui sera sélectionnée par les services de la Commission au moyen des critères suivants : expertise et expérience dans l’accompagnement des producteurs et leurs organisations (OP) dans le domaine de la production de cultures irriguées, le stockage/transformation/conservation, la commercialisation, la structuration, la gestion et la gouvernance des OP, dans le cadre du financement de l’appui conseil agricole sur les périmètres irrigués de Djirataoua I et II afin d’atteindre les résultats attendus au Produit 3.2 « L’appui conseil des acteurs/coopératives de producteurs au niveau des chaînes de valeurs agro-sylvo pastorales et halieutiques porteuses et durables est renforcé ».

#### **4.4.3 Passage d’un mode de gestion indirecte à une gestion directe (et vice versa) en raison de circonstances exceptionnelles (une deuxième option alternative)**

En cas d’échec des négociations avec l’AFD, la KfW, ou avec les entités en charge de l’activité 1.2, cette partie de la présente action peut être mise en œuvre en gestion directe de la manière suivante :

Objet	Type indicatif (travaux, fournitures, services)	Trimestre indicatif pour le lancement de la procédure
Assurer la mise aux normes des infrastructure des établissements d’enseignement primaire, du secondaire et de l’EFTP	Travaux	T2 2022
Assurer la mise aux normes des équipement des établissements d’enseignement primaire, du secondaire et de l’EFTP	Fournitures	T2 2022
Renforcer la performance de l’enseignement	Services	T2 2022

et la formation technique et professionnel			
Réhabilitation des infrastructures socio-économiques des deux périmètres irrigués (Djirataoua I et II)	Travaux	T2 2022	
Réhabilitation des infrastructures socio-économiques des deux périmètres irrigués (Djirataoua I et II)	Fournitures	T2 2022	

#### 4.5 Critères d'éligibilité géographique pour les marchés et les subventions

L'éligibilité géographique au regard du lieu d'établissement pour la participation aux procédures de passation de marchés et d'octroi de subventions et au regard de l'origine des fournitures achetées, telle qu'elle est établie dans l'acte de base et énoncée dans les documents contractuels pertinents, est applicable sous réserve des dispositions suivantes.

L'ordonnateur compétent de la Commission peut étendre l'éligibilité géographique sur la base de l'urgence ou de l'indisponibilité des services sur les marchés des pays ou territoires concernés, ou dans d'autres cas dûment justifiés où l'application des règles d'éligibilité rendrait impossible ou excessivement difficile la réalisation de cette action (article 28, paragraphe 10, du règlement IVCDI - Europe dans le monde).

#### 4.6 Budget indicatif

	<b>Contribution de l'UE (montant en EUR)</b>	<b>Contribution indicative de tiers, dans la devise indiquée</b>
<b>Objectif 1 :</b> Renforcer l'efficacité et l'équité/égalité de l'enseignement général, technique et professionnel en répondant aux besoins de l'économie du pays, notamment pour les femmes et tous les jeunes et dans les zones concernées par la migration et les déplacements de population	<u>19 M€</u>	<u>11,7 M€</u>
Gestion indirecte avec l'Agence française de Développement – voir section 4.4.2.1	15 M€	11,7 M€
Gestion indirecte avec une entité – voir section 4.4.2.2	4 M€	
<b>Objectif 2 :</b> Accompagner la création, l'expansion et la diversification d'entreprises formelles et d'emplois décents dans les secteurs d'activités porteurs et durables notamment les chaînes de valeurs agrosylvopastorales et dans les zones concernées par la migration et les déplacements de population	<u>11 M€</u>	
Subvention à la SAHFI (gestion directe) – voir section 4.4.1	2 M€	
Subventions (gestion directe) – voir section 4.4.1.1	8 M€	
Gestion indirecte avec une entité pour la facilité 1 du FISAN – voir section 4.4.2.3	1 M€	
<b>Objectif 3 :</b> Développer les chaînes de valeurs agro-sylvo-pastorales/haliéutiques durables et bancables en respectant les valeurs du pacte vert et de la ferme à l'assiette notamment les chaînes de valeurs agrosylvopastorales notamment dans les zones concernées par la migration et les déplacements de population	<u>19,5 M€</u>	<u>35 M€</u>
Gestion indirecte avec la KfW (réhabilitation périmètres irrigués Djirataoua I et II) – voir section 4.4.2.4	15 M€	35 M€
Gestion indirecte avec une entité (accompagnement des producteurs pour la mise en valeur des périmètres irrigués Djirataoua I et II) – voir section 4.4.2.5	4,5 M€	
<b>Évaluation – Audit - Vérification des dépenses (voir section 5)</b>	<u>0,5 M€</u>	s.o.
<b>Provision pour dépenses imprévues</b>	0 M€	s.o.
<b>Totaux</b>	<b>50 M€</b>	<b>46,7 M€</b>

#### 4.7 Structure organisationnelle et responsabilités

Au niveau sectoriel, le suivi de chacune des composantes sera effectuée au sein des arènes de pilotage nationales prévues à cet effet : notamment dans le domaine de l'éducation et de la formation et de l'initiative 3N. Il conviendra que le suivi du secteur privé dispose d'une arène de suivi équivalente en se structurant. Le suivi de l'action intégrée fera l'objet d'un comité de pilotage mis en place par les autorités régionales au niveau de chaque région où participeront tous les acteurs de mise en œuvre pour permettre l'action intégrée au niveau territorial.

Dans le cadre de ses prérogatives en matière d'exécution budgétaire et de sauvegarde des intérêts financiers de l'Union, la Commission peut participer aux structures de gouvernance susmentionnées mises en place pour gérer la mise en œuvre de l'action.

#### 4.8 Conditions préalables

Mise en place d'un cadre de pilotage national sectoriel relativement au développement du secteur privé.

Mise en place du groupe stratégique infrastructure du secteur de l'éducation et de la formation.

## 5 MESURE DE PERFORMANCE

### 5.1 Suivi et rapports

Le suivi technique et financier courant de la mise en œuvre de la présente action est un processus continu et fait partie intégrante des responsabilités du partenaire chargé de la mise en œuvre. À cette fin, le partenaire chargé de la mise en œuvre met en place un système permanent de suivi interne, technique et financier de l'action et élabore régulièrement des rapports d'avancement (au moins annuels) et des rapports finaux. Chaque rapport doit fournir un compte rendu précis de la mise en œuvre de l'action, des difficultés rencontrées, des changements introduits, ainsi que du degré d'obtention de ses résultats (Produits et effets directs) mesurés par les indicateurs correspondants, en utilisant comme référence la matrice du cadre logique.

La Commission peut effectuer d'autres visites de suivi du projet, par l'intermédiaire de son propre personnel et de consultants indépendants directement recrutés par la Commission pour réaliser des contrôles de suivi indépendants (ou recrutés par l'agent compétent engagé par la Commission pour mettre en œuvre ces contrôles).

Cette action contribue à la TEI 2 et, en tant que telle, son suivi contribuera au suivi d'ensemble de la mise en œuvre de la TEI 2, lequel sera effectué conjointement avec les États Membres et institutions financières de développement européennes impliquées dans un cadre qui reste à définir à l'automne 2021.

Rôles et responsabilités en matière de collecte, d'analyse et de suivi des données:

Les statistiques relatives au secteur de l'éducation et de la formation pour piloter les activités liées aux produits 1.1 et 1.2 sont en cours d'amélioration de la qualité. Les résultats des premiers recensements scolaires respectant un protocole statistiques agréé par l'Institut national de la statistique et un processus de contrôle qualité rigoureux seront disponible fin 2021. L'objectif est dans un second temps de pouvoir sortir les résultats de ces recensements de manière prompt. L'UE appuie actuellement ce processus jusque mi-2022. Un relais est prévu sur l'appui complémentaire du SRBC à ce sujet pour assurer la prise des bonnes habitudes et l'encadrement des bonnes pratiques et assurer la pérennité de la production de statistiques fiables et promptes.

Les données relatives au taux de bancarisation sont collectées par le Ministère des finances dans le cadre des données financière reste les données sont considérées en la matière comme fiables car collectées par les banques.

Les données relatives au secteur privée sont collectées par différentes sources (impôts, institut de la statistiques, caisse national de sécurité sociale, Chambre de commerce et d'industrie, etc...). L'UE démarre a démarré un appui fin juin 2021 pour interconnecter ces bases de données et mettre en place un protocole de mise à jour. La Banque mondiale appui le recensement des entreprises qui sera réalisé en septembre. La mise en œuvre combinée de ces deux activités permettra d'avoir des données plus fiables dès fin 2021 et qui pourront être mises à jour de manière correcte.

Concernant les données relatives aux filières agricoles, à travers l'EPER (Enquête de Prévision et d'Estimation des Récoltes), le Ministère de l'Agriculture publie chaque année les résultats de la campagne agricole d'hivernage et les perspectives alimentaires. Pour les cultures de saison sèche, les résultats sont publiés chaque année à travers l'enquête sur les productions horticoles. Depuis 2017, grâce à l'appui du CRS SANAD, chaque ministère du secteur rural dont celui de l'agriculture produit à travers la revue annuelle concertée les performances réalisées au niveau du sous-secteur ; les performances sous-sectorielles sont agrégées dans la revue annuelle concertée du secteur rural produit par le HC3N.

### 5.2 Evaluation

Compte tenu de la nature de l'action, une évaluation à mi-parcours et une évaluation ex-post seront effectuées pour

cette action, ou une de ses composantes contracté(es) par la Commission.

L'évaluation à mi-parcours sera réalisée pour résoudre des problèmes ou tirer des enseignements, notamment dans le cadre de la complémentarité, les synergies et le renforcement des capacités d'entrepreneuriat.

L'évaluation ex-post sera réalisée au titre de l'obligation de rendre des comptes et de tirer des enseignements à plusieurs niveaux (y compris pour une révision de la politique menée), en tenant compte notamment du fait que les femmes, la jeunesse, et le secteur privé ont été particulièrement visés par cette action.

La Commission informera le partenaire chargé de la mise en œuvre au moins un mois avant les dates envisagées pour les missions d'évaluation. Le partenaire chargé de la mise en œuvre collaborera de manière efficace et effective avec les experts chargés de l'évaluation, notamment en leur fournissant l'ensemble des informations et des documents nécessaires et en leur assurant l'accès aux locaux et aux activités du projet].

Les rapports d'évaluation seront communiqués au pays partenaire et aux autres parties prenantes clés. Le partenaire chargé de la mise en œuvre et la Commission analyseront les conclusions et les recommandations des évaluations et décideront d'un commun accord, le cas échéant en accord avec le pays partenaire, des actions de suivi à mener et de toute adaptation nécessaire et notamment, s'il y a lieu, de la réorientation du projet.

Un ou plusieurs marchés de services d'évaluation pourront être conclus au titre d'un contrat-cadre.

### 5.3 Audit et vérifications

Sans préjudice des obligations applicables aux marchés conclus pour la mise en œuvre de la présente action, la Commission peut, sur la base d'une évaluation des risques, commander des audits indépendants ou des missions de vérification des dépenses pour un ou plusieurs contrats ou conventions.

## 6 COMMUNICATION STRATEGIQUE ET DIPLOMATIE PUBLIQUE

Pour le cycle de programmation 2021-2027 une nouvelle approche de fond commun, planification et mise en œuvre de la communication stratégique et de diplomatie publique a été adoptée.

La communication et la visibilité de l'UE reste une obligation juridique pour toutes les actions extérieures financées par l'UE, afin de faire connaître le soutien de l'Union européenne à leur travail auprès des publics concernés, notamment en utilisant l'emblème de l'UE et une brève déclaration de financement, sur tous les supports de communication liés aux actions concernées.

Cette obligation s'applique de la même manière, que les actions concernées soient mises en œuvre par la Commission, des pays partenaires, des contractants, des bénéficiaires de subventions ou des entités chargées de l'exécution telles que les agences des Nations unies, les institutions financières internationales et les agences des États membres de l'UE.

Cependant, les documents d'action des programmes sectoriels spécifiques ne sont en principe plus tenus de prévoir des activités de communication et de visibilité sur les programmes concernés. Ces montants seront prévus dans des facilités de coopération établies par des documents d'action de mesures d'accompagnement, permettant aux Délégations de planifier et mettre en œuvre des activités de communication stratégique et de diplomatie publique pluriannuelles avec une masse critique suffisante pour être efficaces à l'échelle nationale.